



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0433**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Entrepreneuriat - Attribution de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 9 avril 2021

Secrétaire élu : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 27 avril 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 26 avril 2021**Décision n° CP-2021-0433**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Entrepreneuriat - Attribution de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Métropole de Lyon est engagée auprès des entrepreneurs et des créateurs d'entreprises. Ce soutien à l'entrepreneuriat participe d'une ambition plus générale pour proposer un modèle de développement au service du territoire et de ses habitants, qui accompagne la transition écologique et promeut la justice sociale.

Pour répondre aux attentes des créateurs d'entreprises, la Métropole propose elle-même une offre de services généraliste et de proximité pour tous les entrepreneurs. Cette offre est complétée par l'action de partenaires, qu'elle peut soutenir financièrement, et d'une offre plus experte pour des publics spécifiques.

Cet ensemble, mis en œuvre sur notre territoire de manière partenariale avec les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises, sous la bannière LYVE, s'organise autour de 3 axes :

- un accueil physique, une orientation et un accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs au sein des pôles entrepreneuriaux (3 pépinières existantes et 3 nouveaux pôles d'entrepreneurs ouverts en 2019), permettant un service de proximité sur l'ensemble du territoire,
- une entrée digitale avec une plateforme numérique innovante et personnalisée, permettant aux porteurs de projet et entrepreneurs de travailler sur leurs projets et de trouver des réponses à leurs besoins,
- l'animation et la mise en réseau de la communauté des entrepreneurs et des structures qui les accompagnent, via la plateforme numérique (fonctionnalités communautaires et collaboratives de la plateforme et réseaux sociaux), doublée d'une action événementielle dans les pôles et sur le territoire.

II - Objectifs poursuivis par la Métropole

À travers LYVE, il s'agit de proposer une offre de services complète, lisible et de qualité qui met les besoins des créateurs d'entreprises au cœur de l'action de manière à créer un cadre de confiance et un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises.

C'est dans ce cadre qu'un certain nombre de structures sollicitent le soutien de la Métropole pour leur programme d'actions 2021 en matière d'accompagnement des entrepreneurs.

Ces demandes concernent :

- des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat : l'association Entreprendre pour apprendre Auvergne-Rhône-Alpes (EPA AURA),

- des programmes d'accompagnement des porteurs de projet en phases *ante* et *post* création : Sport dans la Ville, la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour son programme Campus création, Action'elles, le Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes pour le soutien à l'entrepreneuriat féminin, les 3 pépinières d'entreprises Carco, Cap Nord et la Coursive d'entreprises,
- l'accompagnement financier des porteurs de projets : l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Rhône développement initiative (RDI), le Réseau entreprendre Rhône (RER) et la Fondation entrepreneurs de la cité,
- l'accompagnement des projets à "potentiel de croissance" : la FPUL pour son programme Lyon Start up.

III - Plan d'actions 2021

Outre le nombre de projets accompagnés, les structures bénéficiant du soutien financier de la Métropole veilleront à la qualité de l'accompagnement proposé afin de permettre de passer de "Lyon, l'une des métropoles où l'on crée le plus d'entreprises" à "Lyon, la Métropole où les entreprises grandissent" et participent au développement de leur territoire.

1° - Sensibilisation à l'entrepreneuriat - association EPA AURA

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2020 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2020-4173 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué à l'association EPA AURA une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 400 € pour la mise en œuvre de son programme mini-entreprises EPA pour jeunes collégiens et pour son salon régional.

En 2020, ce programme a impliqué 1 407 jeunes de la Métropole. Trente-huit mini-entreprises ont été créées dans la Métropole par des collégiens et lycéens. Le salon régional (transformé en salon 100 % digital en 2020) a réuni 44 mini-entreprises EPA.

b) - Programme d'actions pour 2021

En 2021, l'association EPA AURA renouvelle son programme et organisera une nouvelle édition de son salon régional à Lyon.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association EPA AURA pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 71 186 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9 400 € au profit de l'association EPA AURA pour son programme d'actions 2021.

2° - Accompagnement *ante* et *post* création des entrepreneurs

- Sport dans la Ville

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2020 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2020-4173 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 € au profit de l'association Sport dans la Ville pour son programme d'actions "Entrepreneurs dans la Ville" (EDV). Les publics ciblés sont des jeunes âgés de 20 à 35 ans, habitant dans des territoires politiques de la ville, qui portent un projet de création d'entreprise et présentent un potentiel entrepreneurial.

Le bilan de l'activité de Sport dans la Ville pour le programme EDV, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 25 entrepreneurs ont été formés et accompagnés.

b) - Programme d'actions pour 2021

L'association Sport dans la Ville poursuivra, en 2021, les objectifs définis dans le cadre de son programme EDV, en particulier la constitution d'une nouvelle promotion de 25 porteurs de projets (15^{ème} promotion), qui suivront une formation à la création d'entreprise de 4 mois à l'EM Lyon Business School. Cette formation donnera lieu à l'acquisition des apprentissages nécessaires pour construire un modèle économique et rédiger un business plan.

Le budget prévisionnel 2021 de Sport dans la Ville pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 598 130 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 42 300 € au profit de Sport dans la Ville pour son programme d'actions 2021.

- Soutien à l'entrepreneuriat féminin (Action'elles, CIDFF du Rhône, incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2020 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2020-4173 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué des subventions de fonctionnement aux associations Action'elles (7 400 €), CIDFF du Rhône (37 800 €) et Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes (14 800 €) pour leurs actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Le bilan de leurs actions est le suivant :

- volet sensibilisation : plusieurs actions ont été menées conjointement par les 3 structures à l'occasion de plusieurs événements dont le salon Profession'L ou encore le Forum de l'entrepreneuriat. Plus de 1 750 femmes ont été sensibilisées à l'entrepreneuriat au cours de ces événements,
- des actions communes sur la levée des freins à l'entrepreneuriat :
 - . l'égalité femmes-hommes (action pilotée par le CIDFF) : 2 cycles de 6 ateliers organisés en 2020 (ces 2 cycles ont été tronqués en raison des 2 confinements),
 - . la peur de l'échec/autocensure (action pilotée par Action'elles) : organisation d'un événement en ligne "Femmes, osez tout entreprendre" 60 participants,
 - . l'ambition (action pilotée par l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes) : une soirée Ambition organisée le 10 février 2020 (120 participantes), la "funding week" (3 jours de rencontres avec des experts du financement), 154 participantes.

Plusieurs événements ou ateliers ont été, par ailleurs, organisés en visio pour faire face aux difficultés rencontrées par les entrepreneures en période de crise sanitaire ;
- l'accompagnement régulier en individuel ou en collectif des porteuses de projet :
 - . Action'elles a réalisé 314 contacts en 2020, organisé 7 réunions d'information qui ont permis de rencontrer 81 femmes, 27 ateliers et formations auxquels 168 membres ont participé. Cent quatre-vingt entretiens *ante* et *post* création ont été réalisés ; l'objectif initial était de 130, il a été renforcé pour faire face à la crise,
 - . le CIDFF du Rhône a accueilli et informé 611 personnes (au 31 décembre 2020). Cent neuf porteuses de projet ont été accompagnées individuellement en phase *ante* création et 18 en phase *post* création,
 - . l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes a établi 700 contacts qui ont conduit à 54 entretiens individuels ; 55 projets pré-incubés (dont 26 nouvelles entrées en 2020) et 17 projets ont été accompagnés en incubation ; 15 projets ont été hébergés au cours de l'année dans les locaux de l'incubateur.

b) - Programme d'actions pour 2021

Les associations Action'elles, CIDFF du Rhône et Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes poursuivront les mêmes orientations qu'en 2020 :

- la sensibilisation à l'entrepreneuriat au féminin (actions de sensibilisation communes sur tout le territoire, qui pourront prendre des formes numériques selon l'évolution de la situation sanitaire),
- des actions communes sur la levée des freins à l'entrepreneuriat :
 - . l'égalité hommes-femmes (action qui sera pilotée par le CIDFF du Rhône),
 - . la peur de l'échec/l'autocensure (action qui sera pilotée par Action'elles),
 - . l'ambition (action qui sera pilotée par l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- l'accompagnement régulier en individuel ou en collectif des porteuses de projet.

Les objectifs de chaque association sur ce 3^{ème} volet sont les suivants :

- pour Action'elles : 130 entretiens individuels d'accompagnement (*ante* et *post*), organisation de 10 réunions d'information pour 150 participantes, organisation de 25 ateliers pour 150 participantes, organisation d'événements réseaux divers,

- pour le CIDFF du Rhône : 450 femmes sensibilisées à la création d'entreprises, 90 diagnostics et 100 accompagnements individuels *ante* création et 15 en *post* création, des groupes sur les quartiers, 180 femmes issues des quartiers prioritaires sensibilisées,
- pour Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes : 450 femmes sensibilisées, 60 projets accueillis pour un 1^{er} entretien, 22 pré-incubés, 10 incubés, 10 hébergements, organisation de formations et d'ateliers divers.

Le budget prévisionnel 2021 pour l'action collective est de 394 901 €. Dans ce cadre, il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer, pour mettre en œuvre ces actions, des subventions de fonctionnement à hauteur de 7 400 € pour Action'elles, de 37 800 € pour le CIDFF du Rhône et de 14 800 € pour l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes, soit un montant total de 60 000 €.

- FPUL (programme Campus création)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2020 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2020-4173 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 88 000 € au profit de la FPUL pour l'action "Campus création" 2020.

La Métropole soutient, depuis plus de 10 ans, l'entrepreneuriat-étudiant et les dispositifs qui facilitent la préprofessionnalisation des étudiants et leur entrée sur le marché du travail.

La Métropole a pris un engagement précurseur en matière de soutien à la création d'entreprises par les jeunes. Dès 2002, la collectivité a soutenu le concours de création d'entreprises "Campus création". Ce dernier est désormais porté par le Centre d'entrepreneuriat Lyon-Saint Étienne de l'Université de Lyon qui fédère l'ensemble du dispositif de l'entrepreneuriat-étudiant à l'échelle du site universitaire : sensibilisation, accompagnement à la création, prototypage, incubation, diplôme et statut étudiant-entrepreneur. Près de 200 jeunes entreprises ont ainsi déjà été créées depuis 2014 par des étudiants-entrepreneurs accompagnés par les équipes du Centre d'entrepreneuriat.

Cette action regroupe "Campus création" qui est un concours de création virtuelle d'entreprises, et "Jeune entreprise accélérée (JEA)" qui vise à accélérer la mise sur le marché des jeunes entreprises issues de l'entrepreneuriat-étudiant.

Le bilan 2020 de l'activité de la FPUL dans le cadre de ce financement est le suivant :

- Campus création : 713 étudiants de 41 composantes d'établissements ont participé à cette 17^{ème} édition, soit 160 équipes. Soixante-six projets ont participé à la demi-finale et 12 projets à la finale. Chaque équipe a bénéficié d'un accompagnement et d'un cycle de séminaires, d'ateliers thématiques et de soirées réseau et coaching. En raison de la situation sanitaire, l'ensemble du concours s'est déroulé en format digital. Un roadbook a été créé : outil digital permettant à chaque étudiant de bénéficier d'un suivi renforcé et qui a permis au jury de mesurer l'implication des candidats,
- JEA : 74 candidats sélectionnés, 22 jeunes entreprises ont participé à cette 13^{ème} édition. Il s'agit ici de véritables projets de création d'entreprises portés, chacun, par un ou plusieurs jeunes étudiants ou jeunes diplômés. Ces jeunes entrepreneurs ont bénéficié d'un accompagnement (séminaires, ateliers, coaching et partages d'expériences). La session n'a pas été impactée par la crise sanitaire. Un accompagnement renforcé a été mis en place à l'issue du programme pour accompagner les jeunes entrepreneurs durant le confinement.

b) - Programme d'actions pour 2021

Outre le maintien du dynamisme des actions (nombre d'étudiants mobilisés et qualité des programmes), les principaux objectifs fixés par la fondation en 2021 sont :

- digitaliser les programmes pour anticiper les contraintes sanitaires,
- ouvrir le programme Campus création à l'international dans le cadre de l'alliance ARQUS,
- accentuer l'inter-régionalité en favorisant les équipes mixtes entre les pépites Auvergne, Grenoble et Lyon-Saint Étienne,
- favoriser la mixité des équipes dans Campus création,
- développer la communauté des alumni,
- ouvrir le programme à de nouvelles filières (sciences de la vie, etc.),
- développer le suivi des participants aux programmes à long terme,
- renforcer les liens avec le réseau entrepreneurial.

Le budget prévisionnel 2021 de la FPUL pour mettre en œuvre l'action Campus création est d'un montant de 310 273 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 88 000 € au profit de la FPUL pour son programme d'actions Campus création 2021.

- Les pépinières d'entreprises (association Espace Carco, association Pépinière Cap Nord, Ville de Saint Fons)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2020 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2020-4173 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de chacune des 3 pépinières d'entreprises : la pépinière Rhône amont portée par l'association Espace Carco, la pépinière Plateau nord portée par l'association Pépinière Cap Nord et la pépinière Portes du sud portée par la Ville de Saint Fons, pour leur programme d'actions 2020.

La pépinière Saône Mont d'Or ne fait plus l'objet de subvention depuis son intégration à la Métropole.

Au 31 décembre 2020, le bilan de l'activité des 3 pépinières, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- près de 200 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil et appui à la création dans le cadre des permanences assurées par le réseau des partenaires au sein des pépinières (l'accueil a été contraint par les mesures sanitaires),
- au total en 2020, 92 entreprises ont été hébergées et accompagnées au sein de ces 3 pépinières. Sur l'année 2020, 27 nouvelles entreprises ont été acceptées au sein de ces 3 pépinières.

b) - Programme d'actions pour 2021

Les objectifs quantitatifs cumulés des 3 pépinières, dans le cadre de ce financement, sont les suivants :

- au moins 500 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil et appui à la création dans le cadre des permanences assurées par le réseau des partenaires au sein des pépinières,
- au moins 60 entreprises hébergées et accompagnées en pépinière, pour un taux d'occupation des locaux d'au moins 80 %,
- un taux de pérennité des créateurs accompagnés en pépinière supérieur à 75 % à 3 ans, et 65 % à 5 ans.

Par ailleurs, pour l'année 2021, la Métropole maintient son soutien aux pépinières d'entreprises pour déployer l'offre LYVE au sein des pépinières : elles devront poursuivre le déploiement des offres "Earlyve" (pour les porteurs d'idées), "Lyve-in" pour les projets plus matures et "Lyve-up" pour les entreprises en développement.

Enfin, les 3 pépinières maintiendront les objectifs suivants :

- affirmer la dimension intercommunale des outils,
- positionner l'outil pépinière comme l'outil structurant de l'accompagnement entrepreneurial du territoire intercommunal : fédérer les acteurs de l'accompagnement, développer des synergies et actions communes, (permanences, actions collectives, etc.),
- un partage et suivi régulier (trimestriel) avec les services de la Métropole.

Le budget prévisionnel 2021 des pépinières pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 713 930 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de chacune des 3 pépinières d'entreprises précitées pour leurs programmes d'actions 2021.

3°- Accompagnement financier

- ADIE

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2020 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2020-4173 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 500 € au profit de l'ADIE pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2020.

Le bilan de l'activité de l'ADIE en 2020 dans le cadre de ce financement, est le suivant : l'ADIE a financé 372 porteurs de projet sur le territoire de la Métropole, 81 % des personnes financées sont demandeurs d'emploi ou allocataires des minimas sociaux, 30 % des bénéficiaires sont des femmes, 36 % avaient un niveau de formation inférieur ou égal au BEP-CAP, 23 % habitent un quartier prioritaire de la politique de la ville. Avec 4 antennes à Lyon 7°, Vaulx en Velin, Vénissieux et Lyon-La Duchère (dans les locaux du pôle LYVE) et des permanences et intervention sur Villeurbanne et Givors, l'ADIE est présente sur les zones prioritaires de la politique de la ville et poursuit son action auprès des créateurs issus des quartiers sensibles.

b) - Programme d'actions pour 2021

En 2021, l'ADIE poursuivra son action en faveur du droit à l'initiative économique et à l'emploi des personnes en situation d'exclusion. Le public cible de l'ADIE est constitué de toutes les personnes dont le projet n'a pas accès au crédit bancaire. L'objectif principal de l'action est de dynamiser la création d'entreprise sur le territoire de la Métropole, en facilitant l'accès au microcrédit accompagné. L'association projette de financer 500 nouveaux porteurs de projet.

Le budget prévisionnel 2021 de l'ADIE pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 789 400 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 70 500 € au profit de l'ADIE pour son programme d'actions 2021.

- RDI

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2020 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2020-4173 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 87 420 € au profit de RDI dans le cadre de son programme d'actions 2020 en faveur de la création-reprise d'entreprises.

Le bilan de l'activité de RDI pour l'année 2020 dans le cadre de ce financement est le suivant : 700 porteurs de projets ont été accueillis. Deux cent quarante projets ont fait l'objet d'une expertise et 165 dossiers ont été présentés en comité d'engagement dont 154 ont été accordés représentant 440 emplois créés. L'action de parrainage des projets financés par RDI s'est poursuivie (près de 40 nouveaux binômes constitués en 2020). Le taux de pérennité des entreprises accompagnées par RDI à 3 ans est de 89 %.

Malgré la crise, RDI a maintenu une forte activité en faveur de la création/reprise d'entreprise. De plus, RDI a étudié 175 demandes Fonds Région uni (FRU) dont 140 avec un avis favorable pour des entreprises en difficulté.

b) - Programme d'actions pour 2021

En 2021, RDI souhaite poursuivre son action auprès des créateurs/repreneurs d'entreprises pour accompagner des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un prêt bancaire dans de bonnes conditions.

Quantitativement, RDI maintiendra les mêmes objectifs qu'en 2020, soit :

- 700 personnes accueillies en réunion d'information collective,
- 170 entreprises soutenues par RDI.

Le budget prévisionnel 2021 de RDI pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 541 708 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 87 420 € au profit de RDI pour son programme d'actions 2021.

- RER

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2020 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2020-4173 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 52 000 € au profit de RER pour son programme d'actions 2020.

Le bilan de l'activité de RER au 31 décembre 2020, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

Six cent quatre-vingt-dix-huit contacts générés avec des demandes d'accompagnement, 115 rendez-vous "découvertes" avec les candidats correspondant aux critères du dispositif, 51 rendez-vous d'études plus approfondis, 32 projets présentés en comité d'engagement dont 29 validés pour intégrer le dispositif d'accompagnement de RER en tant que lauréats.

b) - Programme d'actions pour 2021

En 2021, l'association RER souhaite poursuivre son action auprès des entrepreneurs en proposant un parcours en amont de construction du projet, un comité d'engagement, et un accompagnement aval sur une durée de 3 ans avec un prêt d'honneur sur 5 ans. Les objectifs de RER sont les suivants :

- accompagner 36 nouveaux créateurs ou repreneurs lauréats *via* le programme d'accompagnement, dont 6 projets de développement,
- assurer un accompagnement qualitatif des entreprises lauréates en cours d'accompagnement (3 ans) pour maintenir l'excellent taux de pérennité. L'association prévoit une création de plus de 350 emplois et un taux de pérennité des entreprises à 3 ans de 87 %,
- RER jouera un rôle particulièrement actif dans la prescription des pôles entrepreneuriaux.

Le budget prévisionnel 2021 de RER pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 1 162 300 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 52 000 € au profit de RER pour son programme d'actions 2021.

- Fondation Entrepreneurs de la cité

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2020 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2020-4173 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 800 € au profit de la Fondation Entrepreneurs de la cité pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2020.

Le bilan de l'activité (au 30 novembre 2020) de la Fondation Entrepreneurs de la cité dans le cadre de ce financement est le suivant : 452 entrepreneurs accueillis pour la micro-assurance sur le territoire de la Métropole, 78 adhérents (dont 65 pour la "trousse de première assurance" et 13 pour l'assurance décennale), 6 visites "local secur".

b) - Programme d'actions pour 2021

Les grands objectifs poursuivis par la Fondation Entrepreneurs de la cité en 2021 sont les suivants :

- poursuivre le développement de la protection des entrepreneurs par la micro-assurance avec pour objectif d'accueillir 450 prospects sur l'année (350 pour la "trousse de première assurance" et 100 pour l'assurance décennale). Cent cinquante contacts parmi ces prospects doivent se transformer en adhésions (dont 120 pour la "trousse de première assurance" et 30 pour l'assurance décennale),
- poursuivre la prévention des risques par la mise à disposition du service gratuit "local secur" avec pour objectif d'en faire bénéficier 20 entrepreneurs du territoire de la Métropole.

Le budget prévisionnel 2021 de la Fondation Entrepreneurs de la cité pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 101 508 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 800 € au profit de la Fondation Entrepreneurs de la cité pour son programme d'actions 2021.

4°- Accompagnement des projets à potentiel

- FPUL (programme Lyon Start up)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2020 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2020-4173 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 141 000 € au profit de la FPUL pour la mise en œuvre, en 2020, du programme Lyon Start up dont l'objectif est de détecter, former et labelliser les entrepreneurs innovants dès le stade de l'idée.

En 2020, la FPUL a organisé 2 éditions du programme Lyon Start up pour 100 projets accompagnés par édition. Le programme de la première édition de l'année 2020 qui a été impactée par le premier confinement a dû être réadapté en format digital et les candidats de la première édition ont pu se joindre à la seconde édition pour poursuivre le programme.

b) - Programme d'actions pour 2021

Les objectifs fixés par la FPUL en 2021 sont les suivants :

- accompagner 2 nouvelles promotions de startups (200 candidats par promotion, 100 d'entre eux retenus pour chaque promotion suivront le programme d'accompagnement). Lyon Start up doit demeurer un dispositif important d'urgence d'entreprises à potentiel de croissance en France.

Le budget prévisionnel 2021 de la FPUL pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 355 968 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 141 000 € au profit de la FPUL pour son programme d'actions Lyon Start up 2021.

Le montant des subventions attribuées par la Commission permanente aux structures œuvrant dans le domaine de l'accompagnement de la création d'entreprises pour leurs programmes d'actions 2021 est de 779 420 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'accompagnement à la création d'entreprises pour l'année 2021 d'un montant de 779 420 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association EPA AURA, l'association Sport dans la Ville, l'association Action'elles, le CIDFF du Rhône, l'association Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes, la FPUL, l'association Espace Carco, l'association Pépinière Cap Nord, l'ADIE, RDI, l'association RER, la Fondation Entrepreneurs de la cité et la Ville de Saint Fons définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 779 420 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P01O2291 pour un montant de 691 420 € et opération n° 0P03O2232 pour un montant de 88 000 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.

.